COMMUNE DE VIELSALM

ENGAGEMENT

La Commune de Vielsalm engage à temps plein un agent technique /chef du service des ouvriers (contrat de travail à durée déterminée de 6 mois et ensuite, le cas échéant, à durée indéterminée)

Conditions :

1. Etre ressortissant ou non de l'Union européenne. Pour les non-ressortissants de l'Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers.
2. Etre de conduite irréprochable.
3. Jouir des droits civils et politiques.
4. Etre âgé de 18 ans au minimum à la date de l'engagement
5. Se soumettre à une évaluation de santé préalable, au sens de l'AR du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la santé des travailleurs ;
6. Etre porteur d'un diplôme en rapport avec la fonction à conférer (Certificat Enseignement Technique Supérieur- niveau secondaire supérieur) ;
7. Etre titulaire du permis de conduire de catégorie B
8. Satisfaire à l'examen de recrutement suivant :

- Première épreuve éliminatoire (30 points) : épreuve écrite consistant en au moins un rapport sur un sujet d'ordre technique, relatif à la fonction considérée
- Deuxième épreuve éliminatoire (70 points) : épreuve écrite sur les matières techniques considérées pour le poste et sur les bases du Code de la Démocratie Locale, soit :
  - Matières spécifiques : 60 points
  - Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (notions de base) : 10 points
- Réussir un « assessment » organisé par un organisme extérieur ;
- Epreuve éliminatoire (50 points) : épreuve orale sur des sujets en relation avec la fonction à conférer et permettant également d'apprécier la maturité et la motivation.
- Epreuve éliminatoire (50 points) : épreuve orale destinée à apprécier l'aptitude à diriger.

Les candidats devront pour satisfaire à l'examen obtenir au moins 50% des points dans chacune des épreuves et 60% pour l'ensemble des épreuves.

Missions

- Collaborer au suivi des dossiers et des chantiers gérés par les agents techniques en place, et particulièrement ceux relatifs à l'entretien des voiries communales et leurs abords, à l'égouttage, à l'aménagement des espaces publics communaux, à l'aménagement de liaisons douces, de cheminement piétons, …. ;
- Organiser et superviser le travail des différentes équipes des ouvriers communaux, en collaboration avec le chef d'équipe en place ;

- Déterminer les moyens utiles et nécessaires au bon déroulement des chantiers communaux ;
- Vérifier la mise en œuvre correcte et efficace du travail opérationnel des équipes ouvrières communales ;
- Veiller à l'application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène au travail.

Compétences et qualités attendues

- Bonnes connaissances pratiques en travaux publics;
- Bonnes connaissances de l'outil informatique ;
- Faire preuve d'un grand sens de la communication, de l'organisation, de la collaboration et être capable de gérer les conflits ;
- Etre rigoureux, disponible, autonome et être doté d'un grand sens des responsabilités.
- Faire preuve de droiture et de respect des règlementations.

Les candidatures sont à adresser au Collège communal, rue de l'Hôtel de Ville n° 5 à 6690 Vielsalm, par pli déposé à La Poste ou remis en mains propres. Elles seront composées, à peine de nullité, d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé, d'un extrait de casier judiciaire (modèle 1) de moins de trois mois et d'une copie du diplôme.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Madame Anne-Catherine Paquay, Directrice générale (080/29.28.11) ou à Mademoiselle Christelle Piette, employée, (tél. : 080/29.28.08).

Par le Collège,

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

(s) Anne- Catherine PAQUAY (s) Elie DEBLIRE